

Promouvoir et initier une démarche de développement durable dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (2022)

Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations
EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ • GRAND EST

SIÈGE SOCIAL : Cité Administrative Tirlet • 5 rue de la Charrière • Bât. 3 • 51036 CHÂLONS EN CHAMPAGNE CEDEX
TÉL. : 03 26 68 35 71 • E-MAIL : chalons@creai-grand-est.fr • SITE : www.creai-grand-est.fr

ANTENNE LORRAINE : 1 rue du Vivarais • 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
TÉL. : 03 83 37 90 81 • E-MAIL : nancy@creai-grand-est.fr

ANTENNE ALSACE : 80 avenue du Neuhof • 67100 STRASBOURG
TÉL. : 03 88 41 86 37 • E-MAIL : strasbourg@creai-grand-est.fr



Table des matières

CONTEXTE.....	3
OBJECTIFS DE LA FORMATION.....	3
PROGRAMME ET OBJECTIFS.....	3
PUBLIC.....	4
INTERVENANT PRESSENTI.....	4
MODALITES PEDAGOGIQUES.....	4
MOYENS PEDAGOGIQUES.....	4
MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES ACQUIS DE LA FORMATION.....	5
EVALUATION DE LA FORMATION.....	5
SANCTION DE LA FORMATION.....	5

CONTEXTE

Depuis près de 40 ans, la richesse de nos sociétés industrialisées ne fait que croître, alors que la qualité de vie des habitants se dégrade inexorablement (pollution de l'eau, de l'air, ...). Les équilibres climatiques mondiaux se dérèglent, les catastrophes écologiques sont de plus en plus nombreuses, les inégalités sociales s'accroissent et les problèmes de souffrance au travail sont en augmentation. L'OMS, les scientifiques et les ONG nous alertent sur le fait qu'il est grand temps de changer de modèle de société et de modèle de développement

La responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) est un concept qui incite les organisations à intégrer volontairement les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs activités et ce, au-delà des simples exigences réglementaires. Elle induit un engagement de la gouvernance et de nouveaux comportements dans le fonctionnement des acteurs.

Les établissements sociaux et médico-sociaux sont des acteurs économiques de premier plan sur les territoires, leur activité a indéniablement un impact sur l'environnement à plusieurs niveaux. Ils s'engagent de plus en plus à intégrer la responsabilité sociétale à leurs actions.⁽¹⁾

L'activité des ESMS s'inscrit notamment dans le respect des droits de l'Homme dans cadre des droits et libertés des personnes vulnérables qui leurs sont confiées, réaffirmées et confortées dans leur mise en œuvre par la Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Par ailleurs, les établissements recherchent activement la santé et la sécurité, ainsi que l'amélioration des conditions de travail de leurs salariés, afin de préserver la bienveillance des personnels, leur motivation et le sens du travail auprès des personnes vulnérables.

Enfin, dans un contexte où les ressources se raréfient, les structures en tant qu'organisation se positionnent comme des exploitants, des consommateurs ; elles peuvent également vouloir s'engager afin de préserver l'environnement et consommer de manière plus rationnelle en générant des économies.

Conscientes des enjeux induits par la RSE, notamment dans le cadre de l'amélioration de la qualité des prestations et dans le souci d'engager la responsabilité des associations dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux, les structures médico-sociales souhaitent proposer à leurs collaborateurs une formation visant à approfondir le concept de RSE, les principes qui la guident et les actions qui se développent pour sa mise en œuvre.

(1) Convention signée entre les fédérations du secteur sanitaire et médico-social, l'Etat et l'ANAP en 2017.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) est un concept qui incite les organisations à intégrer les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs activités. Elle induit un engagement de la gouvernance et de nouveaux comportements des acteurs du secteur social et médico-social qui commencent à la prendre en compte dans la qualité de leur accompagnement.

Cette formation vise ainsi à :

- Mesurer les enjeux du développement durable pour les ESMS
- Permettre une démarche réflexive sur le niveau de mise en œuvre du développement durable dans les ESMS
- Initier une réflexion sur l'élaboration d'un plan d'action et de communication en matière de développement durable

PROGRAMME ET OBJECTIFS

- **Les notions de développement durable et de responsabilité sociétale des entreprises (RSE)**

- Définitions et enjeux

- Réglementation en lien avec la RSE
- Principes de mise en œuvre de la RSE dans les ESMS

- **Les différents axes de la RSE dans les ESMS**
 - L'axe environnemental ou la préservation de nos ressources naturelles
 - L'axe économique ou l'achat durable et éco-responsable
 - L'axe sociétal ou comment préserver l'usager et « les ressources humaines »

- **L'organisation de la démarche RSE dans les ESMS**
 - La politique RSE dans le projet associatif ou le projet d'établissement
 - Le diagnostic RSE
 - La programmation des actions et la démarche qualité
 - La valorisation de la démarche RSE en termes de communication

Objectifs pédagogiques :

- Différencier les différentes composantes de la RSE
- Evaluer l'avancée de la démarche dans la structure
- Identifier des outils permettant la mise en place d'un diagnostic RSE
- Elaborer les axes d'amélioration et de promotion de la démarche RSE dans la structure

PUBLIC

Professionnels des structures du secteur social et médico-social

INTERVENANT PRESENTI

Mme Valérie DAMASE, conseillère technique

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques, brainstorming, travaux de groupes, partages d'expériences

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Vidéo projecteur
- Remise des documents support
- Références bibliographiques

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES ACQUIS DE LA FORMATION

- En début de formation : Quizz sur les connaissances
- En fin de formation : Animation ludique autour du "remettre les étapes de la démarche dans l'ordre"

EVALUATION DE LA FORMATION

L'intervenant vérifiera régulièrement la pertinence de la formation au regard de la théorisation et de l'appropriation de la démarche, cette évaluation est essentiellement qualitative.

L'évaluation finale de la formation se déroule sur la base de recueil des impressions de chaque participant à partir d'un questionnaire d'évaluation - anonyme.

Un compte rendu écrit est adressé au commanditaire et reprend essentiellement les renseignements recueillis par le questionnaire.

Un questionnaire d'évaluation de l'impact de la formation, sera adressé à la Direction de la structure dans les 6 mois suivant la fin de la formation.

SANCTION DE LA FORMATION

Un émargement aura lieu à chaque séance. Une feuille de présence sera établie par le CREAM Grand Est et sera signé par demi-journée par les participants et le formateur.

La formation donnera lieu à l'établissement d'une attestation de formation nominative dont les titulaires pourront se prévaloir.



Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations
EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ ■ GRAND EST

SIÈGE SOCIAL : Cité Administrative Tirlet ■ 5 rue de la Charrière ■ Bât. 3 ■ 51036 CHÂLONS EN CHAMPAGNE CEDEX
TÉL. : 03 26 68 35 71 ■ E-MAIL : chalons@creai-grand-est.fr ■ SITE : www.creai-grand-est.fr

ANTENNE LORRAINE : 1 rue du Vivarais ■ 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
TÉL. : 03 83 37 90 81 ■ E-MAIL : nancy@creai-grand-est.fr

ANTENNE ALSACE : 80 avenue du Neuhof ■ 67100 STRASBOURG
TÉL. : 03 88 41 86 37 ■ E-MAIL : strasbourg@creai-grand-est.fr

RIB : CRÉDIT MUTUEL 15629 02901 00034545440 69 ■ **IBAN :** FR76 1562 9029 0100 0345 4544 069
ORGANISME DE FORMATION N°21510001051 ■ **MEMBRE DE LA FÉDÉRATION DES CREAI**